AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-3-69 909471

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES
C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 102 — 28 MARS 1969

/ AVERTISSEMENT /

POMMIER - POIRIER

TAVELURES : Le temps froid et sec, qui se manifeste depuis le 21 Mars, a stoppé la végétation amorcée au cours des jours précédents. Durant cette période, la maturation des périthèces contenus dans les feuilles mortes n'a pas évolué.

Les possibilités de projections d'ascospores à l'occasion des prochaines pluies restent par conséquant très limitées. Par ailleurs, les jeunes organes susceptibles d'être contaminés ne représentent qu'une surface réceptive très réduite.

Dans de telles conditions, il n'y a pas lieu de traiter dès à présent.

Cependant, peu après le prochain radoucissement de la température et à l'occasion de pluies, quelques contaminations par ascospores risquent d'avoir lieu sur les variétés sensibles ayant atteint ou dépassé à ce moment le stade D.

Il conviendra alors d'effectuer un traitement pour protéger ces arbres des premières contaminations par ascospores.

/ INFORMATION /

FRAISIER (sous tunnel de plastique)

MALADIE DES TACHES ROUGES (Mycosphaerella fragariae) : Le premier traitement contre cette affection devra être réalisé au cours de la première semaine de temps doux qui fera suite au temps froid actuel. Utiliser le Manèbe à 25 g de matière active à l'are.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,
G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. DELOUSTAL.

Nos abonnés trouveront au verso le texte d'une note relative aux précautions à prendre lors de l'utilisation des hormones désherbantes, en vue d'éviter des dégâts aux cultures voisines. Cette note, qui a été récemment rédigée par un Groupe de travail du C.O.L.U.M.A. (Comité Français de Lutte contre les mauvaises herbes), a reçu l'approbation de la Commission des produits antiparasitaires.

P. 269

../..

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Mesures préconisées pour généraliser les précautions à prendre lors de l'utilisation des hormones herbicides et des hormones débroussaillantes en vue d'éviter les dégâts aux cultures voisines

Les mentions suivantes devront être indiquées par les fabricants :

Sur les étiquettes :

(La mention suivante devra être indiquée en caractères très apparents).

Attention, danger pour les cultures voisines. Respectez strictement le mode d'emploi.

Sur les notices :

1°) Cas des hormones herbicides :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...), les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles(vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc...)

Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes:

- Employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 kg et des pastilles à large orifice.

- Préférer le jet plat aux autres formes de jets.

- Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.

- Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre et, en aucun cas, au delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

2°) Cas des hormones débroussaillantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc ...), les hormones débroussaillantes risquent de provoquer dans la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tabac, légumineuses etc ...). Il convient donc de ne pas traiter à proximité de ces cultures.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.